

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Antilles-non-a-l-impunite-pour-la-pollution-au-chlordecone>



école & société

Antilles : non à l'impunité pour la pollution au chlordécone

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 4 mars 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le 27 février, plusieurs milliers de personnes ont manifesté en Martinique contre la menace de prescription dans le dossier du chlordécone.

Le quatrième plan du gouvernement pour lutter contre les conséquences de la pollution par cet insecticide a été jugé insuffisant par les élus et les associations.

L'insecticide a pollué les eaux et les sols antillais pendant plus de 20 ans alors que sa toxicité était avérée. Les exploitants de bananeraies avaient obtenu des dérogations alors que ce produit était interdit depuis trois ans. Un rapport parlementaire a affirmé, en 2019, que [l'État était le premier responsable de cette pollution](#).

Les 20 et 21 janvier, lors d'une audition, les juges d'instruction en charge de l'affaire ont expliqué aux plaignants qu'il pourrait y avoir prescription des faits et que le dossier pourrait déboucher sur un non-lieu. Cette option totalement injuste a conduit à la mobilisation de fin février, les manifestants scandant « non à l'impunité ».

Emmanuel Macron qui avait fait un déplacement aux Antilles en septembre 2018, avait reconnu la gravité du problème ainsi qu'une part de responsabilité de l'État.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a présenté, le 24 février, un quatrième plan chlordécone destiné à lutter contre les conséquences de la pollution à long terme.

Doté d'un budget de 92 millions s'étalant de 2021 à 2027, ce plan doit permettre de poursuivre les mesures déjà engagées pour protéger et accompagner les populations touchées par le chlordécone en Guadeloupe et en Martinique. Cependant, le budget est jugé beaucoup trop mince par les associations et les élus locaux compte tenu des besoins.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa soutient ses sections de Guadeloupe et de Martinique qui, dans un courrier au président de la République, ont rappelé la nécessité de prendre en compte le préjudice subi par les enfants, victimes de surexposition aux pesticides.

Cela demande la collecte de données épidémiologiques sur les effets du chlordécone sur la grossesse et les jeunes enfants, ainsi que des moyens matériels, humains et éducatifs aux territoires touchés pour faire face à ce désastre écologique.